



Madame la Députée,

Le Président de la République vient de réaffirmer son intention de réformer notre système de retraite.

Les objectifs évoqués portent sur le recul de l'âge de départ ou l'allongement de la durée de cotisation. Or vous n'ignorez pas que la FSU, comme toutes les organisations syndicales de salarié.es, y est opposée.

De plus, la méthode envisagée consisterait à introduire des modifications paramétriques par le biais d'amendements ou d'articles inclus dans le Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale. S'y ajouterait le recours au 49-3.

Lors de l'audience du 19 septembre avec le Ministre du Travail, la FSU et toutes les organisations syndicales ont exprimé à ce sujet leur totale opposition à cette confiscation du débat sur le partage des richesses qui confine au déni de démocratie. La question des retraites ne peut donc pas être traitée subrepticement par le biais d'une instrumentalisation du Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale.

Enfin, le procédé est particulièrement déloyal, venant d'un Président et de sa majorité qui ont répété à l'envi vouloir changer de méthode et qui, le cas échéant, doivent leur réélection face au RN à l'engagement républicain des corps intermédiaires.

C'est pourquoi, la FSU 26 vous exhorte fermement à ne pas vous prêter à une telle manœuvre politicienne et à tenir compte de l'avis des représentants des salariés. Ne votez pas un PLFSS modifiant les conditions de départ en retraite !

Nous souhaitons connaître dès aujourd'hui quelle sera votre position.

Nous ne manquerons pas de vous interroger lors du débat parlementaire et d'exiger des comptes.

Pour la FSU 26,

Amélie Chapapria

Christophe Dumaillet